



Votre contact :
Christian Hébrant, Chef de Cabinet
Tél. : 0476/20 61 93

Communiqué de presse n°21 du Gouverneur de la province de Namur
Covid19 – Nouvelles mesures sur le territoire provincial – Clubs sportifs

9 octobre 2020 – 20 h

Suite à plusieurs réunions de concertation notamment avec des membres du Gouvernement wallon, les gouverneurs des autres provinces wallonnes et après contact avec la Ministre des sports ainsi qu'avec le Centre de crise fédéral, et compte tenu de divers éléments tels que le rapport d'évaluation de la situation épidémiologique du *Risk Assessment Group* du 8 octobre 2020, la détérioration rapide de la situation en Wallonie, le fait que la province de Namur soit placée en niveau d'alerte 4, que des augmentations ont été constatées ces derniers jours dans la province notamment au niveau du taux de reproduction, du nombre de cas, des hospitalisations et de l'incidence, le Gouverneur de la province de Namur a adopté ce vendredi les mesures suivantes pour l'ensemble du territoire provincial namurois :

- Les infrastructures telles que les cafétérias, buvettes des clubs de sports doivent être fermées. Elles ne peuvent servir aucune boisson à l'occasion des entraînements et des compétitions. L'accessibilité aux dispositifs et au matériel de soins et de premiers secours ainsi qu'aux toilettes doit rester garantie.
- Pour autant que les règles et protocoles existants puissent y être respectés, les vestiaires et les douches des clubs de sport peuvent rester ouverts, mais leur utilisation doit être exclusivement réservée aux joueurs et à l'encadrement. Aucune boisson alcoolisée ne peut y être consommée. Ils seront fermés au plus tard 45 minutes après l'arrêt de la compétition/de l'entraînement.

Ces mesures seront applicables dès ce samedi 10 octobre et valable durant 1 mois. Elles pourront être le cas échéant renouvelées.

D'autres mesures ont également été discutées pour lesquelles la concertation est toujours en cours et notamment celle de l'éventuelle interdiction de déplacement et de présence sur la voie publique ou dans l'espace public dans un créneau horaire durant la nuit. La concertation se poursuit toujours sur ce point.

----- Fin du communiqué -----

 <https://www.facebook.com/Mathen.Denis/>
<https://twitter.com/GouverneurNamur>



www.gouverneurnamur.be

